

COMMUNE DE DYO

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 22/10/2024

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN (secrétaire de séance), Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT, Suzanne DELANGLE (CCAS), Nastassia COPPIN (secrétaire de Mairie)

Absente : Ophélie NAUDIN

Excusé : Joëlle JOCAILLE (Pouvoir à Bernard PLASSON), Marie Thérèse PLASSON

ORDRE DU JOUR

Début à 19H

Avant de débuter, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le caractère extraordinaire de cette séance à laquelle il a convié les membres de la commission CCAS. Il rappelle qu'un seul point est à l'ordre du jour. Il s'agit d'accorder ou non une aide financière à une famille de la commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le caractère extraordinaire de cette séance.

1- Aide sociale pour une famille de la commune

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a été organisée le 18 octobre à La Clayette par Mme Valérie SCHIED, assistante sociale, afin d'évoquer les problèmes financiers de Monsieur Jean-Philippe Descharne et de son épicerie - bar - tabac.

Monsieur le Maire ne pouvant être présent à cette réunion, la commune était représentée par Mme Marie-Hélène COLIN, membre de la commission CCAS.

Marie Hélène COLIN fait une synthèse de cette réunion. Elle informe le Conseil que l'association AIDS, la Croix Rouge, les Restos du Cœur et Emmaüs étaient également présents à cette réunion.

Après en avoir longuement débattu, les membres présents sont invités à voter à bulletin secret.

Le dépouillement dévoile 6 voix pour accorder une aide à Monsieur Jean-Philippe DESCHARNE, 4 voix contre et un blanc.

Après réflexion, le Conseil Municipal et la commission CCAS décide de régler une facture de gaz d'un montant de 620 €. Ceci afin de permettre à Monsieur DESCHARNE de relancer la vente de bouteille de gaz dans son commerce.

Cependant, le Conseil Municipal insiste sur le caractère exceptionnel de cette aide qui ne sera pas renouvelée à l'avenir, et fait remarquer que Monsieur DESCHARNE bénéficie depuis 25 ans de la gratuité de la Licence IV de la commune.

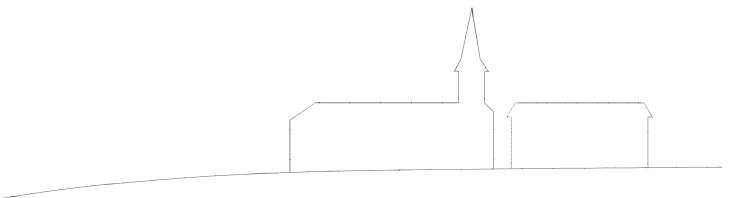
Fin à 19H55

Mairie - 21 rue de l'église - 71800 Dyo

Tel : 03.85.70.60.29

Mail : mairiededyo@orange.fr

www.communededyo.fr



Mairie - 21 rue de l'église - 71800 Dyo

Tel : 03.85.70.60.29

Mail : mairiededyo@orange.fr

www.communededyo.fr

